

Bulletin d'information

N°3

FÉVRIER 2024
BULLETIN N°3



EDITO

Le 1er janvier 2024, Le Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE (Environnement Sud Lozère ou SM-ESL) est devenu le seul opérateur disposant de la compétence collecte et traitement des déchets pour les 36 communes du SUD LOZERE.

Ceci a été possible grâce à la volonté de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (CC CML) de rejoindre le SICTOM des BHT pour l'ensemble de ces communes et ainsi de profiter de son expérience de 46 ans dans le domaine de la gestion des déchets.

Avant cette extension de périmètre, ayant abouti à la création d'Environnement Sud Lozère, je pensais que le chantier pourrait être achevé en un an, voire en un an et demi. Cependant, l'étude des incidences de cette extension nous a démontré que la réalité du terrain impose un travail de mise à niveau d'au moins 2 ans et demi. Cela s'explique par la nécessité de planifier divers projets tels que la modernisation des structures, la mise à niveau des circuits de collecte, le déploiement du tri à la source des biodéchets, l'extension de la collecte des emballages en porte à porte et la mise aux normes des déchèteries.

Pour ce faire, il est impératif d'assurer la cohérence des circuits de collecte entre les deux territoires, comme le fonctionnement des déchèteries. Sur ces dernières, de nouvelles filières de tri telles que les articles de bricolage et de jardin mais également celle des articles de sport seront déployées. Nous continuerons aussi à promouvoir le tri des emballages, verre et papier, tout en intensifiant la pratique du compostage individuel et partagé pour l'ensemble des communes. Le Conseil Syndical, le Bureau du SM-ESL et moi-même seront guidés par ces objectifs pour les années à venir : Equilibrer et harmoniser le service, et les équipements pour l'ensemble du territoire tout en améliorant le service rendu aux citoyens des 36 communes qui le compose.

Malgré tout le travail qui nous attend, nous devons faire preuve d'ouverture en assurant une veille sur les projets conduits en France mais aussi en Europe. La vocation de celle-ci est de nous permettre de suivre les évolutions et innovations techniques, en termes d'équipements ou de procédés, qui pourraient donner lieu à l'évolution de nos services au bénéfice de tous.

Au cours du Conseil Syndical du 16 janvier, dans lequel la prise de parole a été aussi significative que l'écoute, l'intérêt des délégués était manifeste. Ceci laisse présager, je l'espère, d'un engagement individuel au niveau communal et d'un engagement collectif au niveau d'Environnement SUD LOZERE. C'est le vœu que j'exprime pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat et favoriser la collaboration efficace avec toutes les parties prenantes.

Le Président
Daniel GIOVANNACCI

LA GOUVERNANCE EN PLACE

Depuis le 16 janvier 2024, le Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE est doté de l'intégralité de ses structures de gouvernance.

Lors du dernier Conseil Syndical, sur les 36 communes membres, 31 étaient représentées soit par le délégué titulaire ou par le délégué suppléant. 27 délégués titulaires et 4 délégués suppléants étant présents, le quorum étant atteint, le Conseil Syndical a pu délibérer sur l'ensemble des questions de l'ordre du jour. L'ensemble des délégués suppléants ont également été invité par le Président afin de prendre connaissance du fonctionnement du Syndicat. Ainsi, 15 de ceux-ci ont assisté à la séance. Bien qu'ils ne disposaient pas de droit de vote, ils ont été autorisés à prendre part aux débats qui ne conduisaient pas à des délibérations, ainsi qu'aux échanges relatifs aux questions diverses. Cette pratique sera maintenue lors de toutes les futures réunions du Conseil Syndical jusqu'au terme de notre mandat, afin de permettre aux suppléants de suivre de près les activités du Syndicat.

Le Conseil Syndical a pourvu les sièges vacants au sein du Bureau Syndical en élisant trois nouveaux Vice-Présidents. Ceux-ci sont des élus des nouvelles communes adhérentes issues de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère. Ce choix de favoriser une meilleure représentation du nouveau territoire au Bureau correspond à la proposition du Comité de Pilotage, un organe transitoire ayant pour mission de préparer l'installation du Syndicat. Le Comité de Pilotage a officiellement cessé ses fonctions le 01/01/2024.

Ainsi, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE est composé du Président Daniel GIOVANNACCI, de 6 représentants des communes de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes : Alain DELPUECH, René JEANJEAN, Jean Luc MICHEL, Robin LEGRAND, Laurane MANAS et Cécile JASSAUD et de 4 représentants des communes de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère : Gilles MERCIER, Christian ROUX, David FLAYOL et Patrick VALDEYRON.



LES PREMIERS FINANCEMENTS

Le SICTOM des BHT avait entrepris un programme de mise aux normes des emplacements des containers ordures ménagères (OM), avec un double objectif :

- Sécuriser les containers afin d'éviter autant que possible les accidents.
- Prolonger la durée de « vie » des containers en évitant de les faire rouler sur un sol détériorant les roulettes.

Aussi, dans sa séance du 16 janvier 2024, le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'affecter 144 000 € au titre de l'année 2024, à ce programme

de mise en conformité, soit une moyenne de 4 000 € par commune.

De son côté, Le SDEE a entrepris une rénovation complète ou partielle des Points d'Apport Volontaire. Ainsi, Il est préférable que les deux projets soient supervisés par le Syndicat afin d'assurer leur homogénéité et leur cohérence.

La déchèterie de Sainte-Croix-Vallée-Française est une des principales préoccupations du Syndicat car il nous faut, en 2024, retrouver un fonctionnement en tout point conforme à la réglementation.

Afin de faire évoluer favorablement la situation actuelle, et dans le cadre des missions de prévention des déchets en collaboration avec nos deux partenaires que sont le SDEE et l'association Le Péta-sou, le Conseil a pris la décision de financer un programme d'aménagement d'un montant de 80 000 € pour un terrain jouxtant la déchèterie de Sainte-Croix-Vallée-Française. Ce projet sensible sera élaboré en coopération avec les parties prenantes, permettant à chacune d'exprimer ses besoins afin qu'ils soient intégrés au projet.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SYNDICAT



LE SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENT SUD LOZÈRE C'EST :

LE TERRITOIRE :

- 2 communautés de communes : Gorges causses Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère ;
- 36 communes ;
- Une superficie de 1544 km² soit 30% de la surface totale de la Lozère ;
- Une population INSEE de 13 477 habitants soit un équivalent de 19 148 habitants DGF.

LES EQUIPEMENTS :

- 8 camions de benne à ordures ménagères (dites BOM), qui ont permis de collecter 3 281 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2022 ;
- 2071 conteneurs regroupés en 1 008 points de collecte ;
- 180 points d'apport volontaires équipés de colonnes (Verre, Papier, Emballages) ;
- 6 déchèteries réparties sur le territoire accessibles à tous les résidents. (Florac trois Rivières, Hures la Parade, Pont de Monvert Sud-Mont Lozère, Sainte Croix Vallée Française, Sainte Enimie et Saint Privat de Vallongue) ;
- 2 centres d'inertes pour les entreprises : un à Gabriac (sur la route de la corniche des Cévennes) et un deuxième à Hures la Parade.

TEOM DE 2014 À 2024

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente 70 % des recettes de fonctionnement du Syndicat, elle est donc essentielle. Elle est influencée par les coûts fixes et variables du service mais aussi par la performance technique et les économies de charges qui peuvent être réalisés par le Syndicat. Ainsi, l'inflation, l'augmentation des prix du carburant ou l'augmentation de certaines taxes spécifiques à notre activité ont un impact conséquent sur la TEOM. Une de ces taxes est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui est prélevée pour chaque tonne de déchets enfouis. La TGAP était de 20 € par tonne de déchets enfouis en 2015, elle passera à 65 € en 2025 soit une augmentation 325 % en 10 ans. De ce fait, réduire la part de déchets ménagers qui seront enfouis est un enjeu croissant pour maîtriser notre budget et notre impact sur l'environnement.

Comment inciter à produire moins de déchets enfouis

Dans les années 2010-2015, un débat a émergé au sein des syndicats et des entreprises, visant à améliorer la collecte des Ordures Ménagères (OM) en mettant en place une tarification incitative, où les usagers paieraient en fonction de leur production de déchets. Cette approche a été examinée par le Syndicat.

Deux écueils d'importance ont été identifiés :

- Une part incitative qui serait mise en place ne pourrait représenter plus de 20 % de la tarification facturée aux usagers, ce qui apparait peu significatif.
- Les investissements à réaliser et les coûts d'augmentation du service pour offrir à tous les usagers la possibilité de bénéficier de la « tarification incitative », impliquerait une réorganisation du service de collecte. Ce choix aurait pour conséquence une augmentation de la TEOM pour les usagers pendant plusieurs années avant qu'ils puissent en percevoir le résultat.

Sur le territoire, la collecte est organisée en point de regroupement. Cela ne permet pas d'individualiser la tarification des ménages selon la quantité déchets produits par chaque famille. Ainsi, en 2014, un choix stratégique a été pris, celui d'établir une sorte de « TEOM incitative, collective et solidaire » plus conforme aux moyens et enjeux du territoire.

Le principe de ce dispositif est le suivant : chaque année, le Syndicat dresse un bilan de l'activité en matière de collecte qui tient compte de l'évolution des tonnages d'OM collectés, des efforts réalisés en matière de tri et de la performance globale du Syndicat.

Ainsi, si le constat identifie une progression des ressources du Syndicat, nous affectons ce surplus de façon équilibrée :

1. **Au Syndicat** : pour préserver son autonomie financière et lui permettre d'investir dans le renouvellement des équipements ou dans l'amélioration du service ;
2. **Aux habitants** : le Syndicat révisé à la baisse le taux de la TEOM à laquelle sont assujettis les habitants. Il subventionne, également, de nouveaux équipements tels que les composteurs.
3. **Au personnel** : pour permettre l'évolution des équipes par des recrutements, une amélioration de leur rémunération, une évolution de la sécurité et de la qualité de vie au travail.

Une stratégie originale qui bénéficie à tous et s'avère payante



La mise en oeuvre de cette stratégie que l'on pourrait qualifier de « TEOM incitative collective et solidaire » a permis de faire baisser la TEOM au fil des années de 12,45 % en 2014 jusqu'à 11,90 % en 2023. En 2024, année de transition, la TEOM est maintenue à 11,90 %.

Le 9 avril 2024, l'approbation du Budget Primitif du Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE constituera un rendez-vous important pour la poursuite de cette stratégie qui a porté ces fruits.

VISITE DE LA DÉCHÈTERIE DE ST JULIEN DU GOURG PAR LES SCOLAIRES

Le 18 janvier 2024, les élèves de l'École Martine ROUVIERE de Saint-Michel-de-Dèze sont venus visiter la déchèterie de Saint-Julien-du-Gourg. Cette initiation s'inscrivait dans un parcours pédagogique, conduit par l'école et le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, où l'objectif est de familiariser les enfants avec la notion de déchets.

Lors de cette visite, les élèves ont été sensibilisés sur plusieurs principes attendant à la production de déchets. Dans un premier temps, il a été rappelé que le premier geste est d'éviter de produire un déchet et de questionner sa production, le deuxième geste étant de donner un objet que l'on utilise plus afin qu'il retrouve une deuxième vie auprès de son nouveau propriétaire.

Puis, ils ont pu observer le fonctionnement de la déchèterie et la gestion interne du site. Ils ont pu comprendre l'importance de bien trier chaque élément afin de valoriser le maximum de matière. Une introduction au compostage leur a été également proposée.



De plus, ils ont pu découvrir le quai de transfert des collectes d'ordures ménagères et apprendre le devenir des déchets jetés dans la poubelle noire.

Pour terminer, ils sont repartis avec des kits de tri dans le but de leur permettre de mettre en application à la maison, les apprentissages abordés en classe.

LES ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION À VENIR

En ce début d'année, le service prévention débute sa campagne de sensibilisation au tri sélectif en porte à porte sur le territoire de la CC CML. Ainsi, les premières communes visitées seront Le Pompidou, Molezon, Gabriac, Saint-Hilaire-de-Lavit et Saint-Michel-de-Dèze.

Les premières formations au compostage vous permettant de retirer un composteur, sur le lieu de formation, ont débutés fin janvier et seront proposées tout au long de l'année. Il reste des places, ainsi pour vous inscrire, merci de vous connecter sur notre nouveau site internet et de vous rendre à la rubrique « Nos savoir-Faire » et de sélectionner « Compost et broyage » ou scannez le QR code.



CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES DU SYNDICAT



Mardi 5 mars 2024 à 17 h 00 - Conseil Syndical (vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023, débat d'orientations budgétaires 2024).

Mardi 26 mars 2024 à 17 h 00 - Bureau Syndical

Mardi 9 avril 2024 à 17 h 00 - Conseil Syndical (vote du budget primitif pour l'exercice 2024)